



Livraison de la propagande à la commission nationale de propagande

La commission de propagande instituée pour Paris s'assure de la conformité des circulaires et des bulletins de vote aux articles L. 52-3, R. 27, R. 29 et R. 30 du code électoral.

Les candidats têtes de liste ou leur représentant doivent remettre au président de la commission de propagande de Paris un échantillon papier et numérique de leur circulaire et de leur bulletin de vote.

Pour rappel, pour les élections européennes de 2024, les candidats ont désormais l'obligation de remettre une version numérique de leur circulaire, rédigée en facile à lire et à comprendre (FALC).

- **Prise de rendez-vous**

Adresse :

Préfecture de Paris et d'Ile-de-France

Cabinet

Service de la coordination des affaires parisiennes

Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

5 rue Leblanc - 75911 Paris Cedex 15

Avant de livrer votre propagande, vous devez prendre rendez-vous avec la commission nationale en contactant :



pref-elections@paris.gouv.fr



01 82 52 44 35 / 01 82 52 44 37

En cas de difficultés, le standard de la préfecture : 01 82 52 40 00 auprès duquel vous demanderez le bureau des élections

La commission recevra les candidats aux jours suivants :

- **Mardi 21 mai et mercredi 22 mai 2024 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;**
- **Jeudi 23 mai 2024 de 9h00 à 13h00.**

- **Quantités à remettre**

Les documents seront apportés en main propre par les listes pour examen par la commission. Les versions numériques seront remises au moyen d'une clé usb. Les quantités à remettre sont les suivantes :

Bulletins de vote :

- 200 exemplaires imprimés en couleur ;
- 1 exemplaire au format .pdf en haute résolution native (pas de scan).

Circulaires :

- 200 exemplaires imprimés en couleur ;
- 1 exemplaire au format .pdf en haute résolution native (pas de scan) ;
- 1 exemplaire de la version FALC au format .pdf en haute résolution native (pas de scan).